

Visualiseur de données covoiturage version 2 DDTM35

Tableau d'explication des pondérations

Données visualiseur	Pondération	Méthode	Sources
Pondération 1 « Où promouvoir le covoiturage ? »			
Fréquentation des gares	0,1	Les communes sont catégorisées en fonction de la fréquentation totale de leurs gares :- pas de gare > 5 points, - moins de 20 000 voyageurs > 4 points, - de 200 000 à 500 000 voyageurs > 2 points, - de 500 000 à 1 000 000 voyageurs > 1 point, - plus d'1 million de voyageurs > 0 point	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/frequentation-en-gares/ https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/232517e0-5b48-11de-b5
Transports en commun (« stations ») - Transformer en Transports en commun « départs » : nombre	0,1	Le nombre d'arrêts TC par commune est comptabilisé : - Nb arrêts" >= 400 0 point - Nb arrêts <400 et >=100 1 point - Nb arrêts <100 et >=40 2 points - Nb arrêts <40 et >= 18 3 points - Nb arrêts <18 et >=2 4 points - Nb arrêts < 2 5 points	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnees-multimodale-transports-publics-en-bre
Déplacement domicile-travail	0,1	Part des déplacements domicile-travail en voiture par commune d'origine - <70.3 % 1 point - >=70.4 % et <=82 % 2 points - >=82.1 % et <=87.4 % 3 points - >=87.5 % et <=92.1 % 4points - >92.1 % 5points	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7637844?sommaire=7637890#consulter
Taux d'activités des 15-64 ans	0,1	Taux d'activité : - <= 73.7 % 1 point - >=73.8 % et <=75.9 % 2 points - >=76.0 % et <=77.9 % 3 points - >=78.0 % et <=80.2 % 4 points - > 80.2 % 5 points Pour "compenser" la pondération du critère fréquentation des gares, le taux d'activité des 15-64 ans est ramené à 0,2 (parce qu'on utilise aussi le critère déplacements domicile-travail).	INSEE
Indice de concentration d'emplois INSEE	0,1	Classes utilisées: (Ruptures Naturelles) de 0 à 44 -> 1 de 44 à 86 -> 2 de 86 à 142 -> 3 de 142 à 219 -> 4 de 219 à 325 -> 5	INSEE
Distance médiane des trajets domicile-travail en kilomètres	0,15	Distance en km des trajets domicile travail par commune d'origine - <= 7.6, 1 point - >=7.7 et <=10.8 , 2 points - >=10.9 et <= 14.2 , 3 points - >=14.3 et <=18.8 , 4 points - >18.8 , 5 points	INSEE
Aires de covoiturage officielle	0,05	- NbAires >= 8 , 0 point - NbAires <8 et >=6 , 1 point - NbAires <6 et >=4 , 2 points - NbAires <4 et >= 2 , 3 points - NbAires <2 et >=1 , 4 points - aucune aire =, 5 points	https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/2f72a968-fe4b-4799-834
Densité communale	0,15	7 niveaux de classes INSEE : pour attribuer les 5 points, regrouper les niveaux 6 Rural à habitat dispersé et 7 Rural à habitat très dispersé regroupé -> score 5 Bourgs ruraux -> 2 4 Ceintures urbaines -> 3 3 Petites villes -> 4 2 Centres urbains intermédiaires et 1 Grands centres urbains -> 5	https://www.insee.fr/fr/information/6439600
Trajets en covoiturage	0,15	Nombre de départs de trajets en covoiturage par commune d'origine - >= 1000 , 0 point - <1000 et >=300, 1 point - <300 et >=100, 2 points - <100 et >= 50, 3 points - <50 et >=1, 4 points - aucun départ, 5 points	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trajets-realises-en-covoiturage-registre-de-preuve-de-covoitu https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trajets-realises-en-covoiturage-registre-de-preuve-de-covoitu
Pondération 2 « Où aménager de nouvelles aires de covoiturage ? »			

Nb : le calcul est effectué sur une grille de carrés de 1km*1km couvrant le département d'Ille-et-Vilaine.		
Aires de covoiturage	-4	Intersection de la grille avec 3 tampons à partir des aires formelles de covoiturage (500 m, 2 km et 5km) Chaque carré de la grille prend la valeur : (Nb d'aires à moins de 500 m*3) + (nb d'aires à moins de 2 km *2) + (nb d'aires à moins de 5km). Ainsi, un carré à moins de 500 m d'une aire aura une note de 6, un carré entre 500m et 2 km d'une aire aura une note de 3 et un carré situé entre 2 et 5 km d'une aire aura un score de 1. Il s'agit d'un critère d'exclusion (pondération négative). Un carré a un poids négatif dès lors qu'il y a une aire à moins de 5km. https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/2f72a968-fe4b-4799-834
Trafic	5	Calcul du flux traversant chaque carré (par intersection du carré avec une zone tampon de 500m autour de chaque axe routier) divisé par le plus grand flux dans un carré de la grille. https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/bb6cb44b-503e-4a5d-9a
Transports en commun (« station ») A remplacer avec la donnée Transports en commun « départs »	1	Calcul du nombre d'arrêts dans chaque carré de la grille divisé par le plus grand nombre d'arrêts dans un carré de la grille. https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnees-multimodale-transports-publics-en-bre
Tache bâtie	-2	Dans le MOS 2021, on filtre en utilisant les regroupements suivants : HABITAT, URBAIN MIXTE et BATI DIVERS, ACTIVITES ET COMMERCE, EQUIPEMENTS à l'exception des code4_2021 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226. Pour chaque carré, on calcule la surface occupée par cette couche. Pour chaque carré, un pourcentage est calculé entre la surface calculée précédemment et la surface du carré. Pour chaque carré, le pourcentage est ramené à une note sur 2 (règle de trois) MOS Bretagne 2021
Routes principales	4	Les routes principales : type autoroutier, liaisons principales et régionales (Route 500). Tampon de 1,5km autour du réseau et par carré s'il est traversé par une route principale, la valeur 1 est accordée. Pour chaque carré, la somme des flux domicile travail en voiture qui le traverse est faite. Cette somme est multipliée avec la valeur route accordée par carré. Pour chaque carré, un ratio est fait entre le total obtenu et la plus haute valeur attribuée à un carré de la grille. https://geoservices.ign.fr/documentation/donnees/vecteur/route500
Routes secondaires	2	Les routes secondaires : liaisons locales (Route 500) Tampon de 1,5km autour du réseau et par carré s'il est traversé par une route principale, la valeur 1 est accordée. Pour chaque carré, la somme des flux domicile travail en voiture qui le traverse est faite. Cette somme est multipliée avec la valeur route accordée par carré. Pour chaque carré, un ratio est fait entre le total obtenu et la plus haute valeur attribuée à un carré de la grille. https://geoservices.ign.fr/documentation/donnees/vecteur/route500
Fréquentation des gares	1	Pour ce critère, on conserve la grille de 1km * 1km. Comme pour les autres critères, application d'un ratio ("règle de 3") nb voyageurs/nb voyageurs max sur le carré le plus "fort". https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/metadata/232517e0-5b48-11de-b5

Nb : la pondération a pu produire quelques anomalies statistiques sur quelques carrés. Une correction manuelle a été réalisée.